



RÈGLEMENT DU CRITERIUM VÉTÉRANS DÉPARTEMENTAL

Responsable de la Compétition : Laurence VEILLEROT – Responsable Commission Vétérans

Date de clôture des inscriptions : 25/10/2022
Date de l'épreuve : 13/11/2022
Lieux : Espace Omnisports - Place Woking (parking) 92350 LE PLESSIS ROBINSON

Tarifs des engagements : 15,00 €

Coefficient de l'épreuve : 1

Sauf disposition particulière, les termes « joueur, licencié, participant ou qualifié » employés dans ce règlement désignent indifféremment les messieurs et les dames.

Article 1 : Conditions de participation

Le Critérium Vétérans Départemental est réservé aux joueurs de nationalité Française, licenciés pour la saison en cours à la Fédération Française de Tennis de Table, âgés d'au moins 40 ans au 1er janvier de la saison en cours. Un joueur en possession d'une licence « Loisir », s'il est autorisé à jouer, verra sa licence basculée en licence « Compétition ».

Cette épreuve est qualificative pour le Championnat Régional Individuel Vétérans qui aura lieu le 19 février 2023. Néanmoins, seuls les joueurs ayant participé dans le tableau A (Épreuve de simple) de leur catégorie (voir Article 3) pourront prétendre à la qualification au niveau régional. L'échelon Régional est qualificatif pour les Championnats de France Vétérans qui auront lieu du 08 au 10 avril 2023, sauf pour les anciens champions de France séniors et champions du monde, d'Europe ou de France vétérans de la catégorie concernée de la saison précédente, qui sont qualifiés d'office.

Article 2 : Licence et certificat médical

Chaque licencié doit être en règle avec la certification médicale. La mention « En règle avec la certification médicale » doit être inscrite sur son attestation de licence. Si cette mention n'apparaît pas, le licencié pourra être autorisé à jouer à condition de présenter le jour de l'épreuve un certificat médical datant de moins d'un an. Tout joueur dont la licence ne serait pas validée dans la base fédérale ne sera pas autorisé à jouer.

Article 3 : Épreuve de Simples

L'épreuve de simples est divisée en deux tableaux, chacun étant composé de sous-divisions dix divisions en fonction des catégories d'âge (V1, V2, V3, V4 et V5, Messieurs et Dames). Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans la division correspondant à leur catégorie d'âge.

- **Tableau A** : joueurs souhaitant participer pour se qualifier pour l'échelon régional (catégories V1, V2, V3 ou V4+V5 en messieurs et V1, V2 ou V3+V4+V5 en dames) soit 7 tableaux A. Les joueurs les mieux classés (points-licence) dans leur catégorie.

Chaque tableau A sera limité à 24 participants. Il pourra être réduit à 16 participants si le nombre total d'inscrits dans la catégorie est inférieur à 30 joueurs.

- **Tableau B** : Ce tableau ne permettra pas la qualification à l'échelon régional (catégories V1, V2 ou V3+V4+V5 en messieurs et V1, V2 ou V3+V4+V5 en dames) soit 6 tableaux B, dans le meilleur des cas.

Tous les joueurs non retenus dans le tableau A (aux points-licence) de chaque catégorie.

Les participants à ce tableau seront classés à la suite des compétiteurs du tableau A pour le classement final, chacun dans leur catégorie. Ce tableau ne permettra pas la qualification à l'échelon régional.

À l'issue des inscriptions, la liste des participants sera établie par catégorie et par ordre décroissant des points-licence, pour déterminer le tableau dans lequel ils participeront.

Dans chaque tableau, s'il y a moins de 5 inscrits dans une division, plusieurs catégories pourront être regroupées. Le classement final des joueurs sera établi par catégorie en fonction de leur classement dans le tableau final, puis en fonction de leurs points-licence.

En cas de désistement dans une des divisions du Tableau A, après la date de clôture des inscriptions, un repêchage sera effectué en fonction des points-licence.

Article 4 : Épreuve de Doubles

Un joueur ne peut participer qu'à un seul tableau de doubles :

- **Tableau C** : « 1800 points et plus » : ouvert aux paires de joueurs dont le cumul des points-licence sera égal ou supérieur à 1800 points ouvert aux 16 meilleures paires de joueurs (cumul des points-licence).

- **Tableau D** : « < 1800 points » : ouvert aux paires de joueurs non éligibles au tableau C ouvert aux paires de joueurs non éligibles au tableau C.

- **Tableau E** : ouvert aux dames toutes catégories.

Les engagements pour les épreuves de doubles se feront en complément des engagements individuels. Dans les tableaux C et D, une paire de double pourra être constituée de 2 messieurs, 2 dames ou être mixte, sans distinction de catégorie d'âge.

Les paires des tableaux de doubles devront être confirmées à la table de pointage, lors du pointage des tableaux de simples avant l'heure de clôture du tableau concerné. Toute paire non confirmée à la clôture du pointage sera retirée des listes sans possibilité de réintégration avant tirage au sort et édition du tableau.

Article 5 : Déroulement sportif

Les épreuves de simples se dérouleront en deux phases.

- 1^{ère} Phase : par poules de 3 ou 4 en fonction du nombre de joueurs, 2 qualifiés par poule. Dans le cas où, à l'issue du pointage, le tableau A comporterait moins de joueurs que le nombre de places prévues, un repêchage pourra être effectué.
- 2^{ème} Phase : tableau final à élimination directe avec rencontres de classement pour les places 3 à 8.

Une consolante pourra être proposée pour les éliminés de la 1^{ère} phase, la décision et l'organisation sont laissées à l'appréciation du JA.

Les doubles se dérouleront soit en poules de 3, avec qualification des 2 premiers pour un tableau à élimination directe (TED), soit directement en TED, selon le nombre de paires. Les paires engagées seront classées dans l'ordre décroissant du cumul des points-licence des joueurs de la paire pour définir leur placement dans les poules qualificatives ou dans le TED.

Le jour même de l'épreuve, le juge-arbitre, après consultation du responsable de la compétition, est habilité à prendre toute disposition pour un bon déroulement de l'épreuve.

QUALIFICATION REGIONALE :

À l'échelon départemental, les deux finalistes sont qualifiés d'office, complétés par un quota de qualifiés accordé à chaque département au prorata du nombre de participants, et qui tient compte du classement obtenu à l'échelon départemental.

(Le règlement régional 2022/2023 n'ayant pas encore été publié, les règles de qualification régionale sont susceptibles de modification).

Article 6 : Engagements

Les engagements des tableaux de simples doivent être saisis via l'espace Mon Club (adresse internet <https://monclub.fft.com> rubrique « Sportifs », « Engagements » puis « D92_ENGAGEMENTS CRITERIUM VETERANS D92 »).

Les paires souhaitant participer aux tableaux de doubles doivent être saisies en utilisant uniquement le questionnaire disponible sur l'espace Mon Club, rubrique « Administratif », puis « Questionnaires ». (Rappel : voir règle d'engagement aux doubles à l'article 4)

Les joueurs composant une paire peuvent appartenir à des clubs différents.

La composition des doubles doit être faite au moment de l'inscription. Si un joueur n'a pas de partenaire à l'inscription, l'organisation lui attribuera si possible un partenaire. **Aucune inscription de doubles supplémentaire ne sera prise sur place.**

Article 7 : Challenge Marcel JACQUELIN

Lors de ce Critérium, un Challenge des clubs sera attribué au club ayant totalisé le plus grand nombre de points selon le barème ci-dessous :

- 1 point de présence par participant

Puis attribution de points pour chaque tableau de simple dames et messieurs par catégories en fonction de la place obtenue au classement général, selon le barème suivant :

- 1^{er} : 5 points
- 2^{ème} : 4 points
- 3^{ème} et 4^{ème} : 3 points
- 5^{ème} et 8^{ème} : 2 points

En cas d'égalité, le départage s'effectuera selon les critères suivants :

- 1°) Le plus grand nombre de présents, toutes catégories confondues,
- 2°) Le plus de féminines présentes.

Article 8 : Tenue - Balles

Une tenue réglementaire (short, ou jupe, et maillot) est obligatoire pour chaque participant. Les balles utilisées seront de couleur blanche. La couleur de la tenue de jeu ne pourra être blanche.

Article 9 : Pointage Retard Forfait

Le pointage des joueurs s'effectuera, pour toutes les catégories, 30 minutes avant le début de l'épreuve. Un horaire général indiquant les heures de clôture de pointage et de début de chaque tableau sera communiqué aux correspondants des clubs après l'enregistrement des inscriptions.

Tout joueur qui ne se serait pas présenté à la table de pointage avant l'heure de clôture du pointage de son tableau sera définitivement retiré de la liste des engagés avant la constitution des poules. Il n'y aura aucune possibilité de réintégrer un joueur une fois que le tirage au sort aura été effectué et les poules éditées.

Article 10 : Récompenses

Une récompense sera remise aux quatre premiers de chaque tableau.

Article 11 – Droit à l'image

Chaque participant aux manifestations organisées par le comité est informé qu'il permet au Comité d'utiliser son image pour la promotion du tennis de table sur différents supports (site internet, bulletins, vidéos, réseaux sociaux, plaquettes de présentation...).

Le Comité s'engage à ne pas faire commerce des images ou des vidéos prises, sans l'accord exprès des personnes concernées. En cas d'opposition à ces dispositions, le participant doit expressément avertir l'organisateur au début de la manifestation ou prévenir le secrétariat du comité (par courrier ou par mail).

Le montant des engagements sera ajouté à la facture départementale adressée à chaque association.

Date de dernière révision : 03/10/2022